

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

ABONNEMENT.

À QUEBEC :
12 mois, 10s.
6 " 5s.
3 " 2s-6d.
payable d'avance.

ABONNEMENT.

À LA CAMPAGNE :
12 mois, 7s-6d.
contre les frais de
Poste.
payable d'avance.

L'ORDRE SOCIAL.

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, AGRICOLE ET DE TEMPERANCE.

C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde.—*Rynancy*

BUREAU DE REDACTION, }
No. 5, Rue des Jardins. }

QUEBEC, JEUDI, 15 AOUT, 1850.

{ BUREAU DE REDACTION
No. 5, Rue des Jardins.

SOMMAIRE DE CE NUMÉRO.

Religion.—Discours sur la suite de la Religion. par Bossuet. (Suite).—**Littérature.**—Le lendemain de la victoire, par Ls. Veillot, (suite).—**Morale.**—Simon de Nantua ou le Marchand Forain, (suite).—**Parlement Canadien.**—Débats, Prorogation, etc.—**Chronique Politique.**—Nouvelles locales ; faits divers, &c., &c.

RELIGION.

DISCOURS

sur

LA SUITE DE LA RELIGION.

PAR BOSSUET.

IV. David, les rois et les prophètes.

(Suite.)

Les docteurs font différentes supputations pour faire cadrer ce temps au juste : celle que je vous ai proposée, monseigneur, est sans embarras. Loin d'obscurcir la suite de l'histoire des rois de Perse, elle l'éclaircit : quoiqu'il n'y aurait rien de fort surprenant quand il se trouverait quelque incertitude dans les dates de ces princes ; et huit ou neuf ans au plus dont on pourrait disputer, sur un compte de quatre cent quatre-vingt dix ans, ne feront jamais une importante question. Mais pourquoi discourir davantage ? Dieu a tranché la difficulté, s'il y en avait, par une décision qui ne souffre aucune réplique. Un événement manifeste nous met au-dessus de tous les raffinements des chronologistes, et la ruine totale des Juifs, qui a suivi de si près la mort de Notre-Seigneur, fait entendre aux moins clairvoyants l'accomplissement de la prophétie.

Il ne reste plus qu'à vous en faire remarquer une circonstance. Daniel nous découvre un nouveau mystère. L'oracle de Jacob nous avait appris que le royaume de Juda devait cesser à la venue du Messie ; mais il ne nous disait pas que cette mort serait la cause de la chute de ce royaume. Dieu a révélé ce secret important à Daniel, et il lui déclare, comme vous voyez, que la ruine des Juifs sera la suite de la mort du Christ et de leur méconnaissance. Marquez, s'il vous plaît cet endroit : la suite des événements vous en fera bientôt un beau commentaire.

Vous voyez ce que Dieu montra au prophète Daniel un peu avant les victoires de Cyrus et le rétablissement du temple. Du temps qu'il se bâtissait, il suscita les prophètes Aggée et Zacharie, et, incontinent après il envoya Malachie, qui devait fermer les prophéties de l'ancien peuple.

Que n'a pas vu Zacharie ? On dirait que le

livre des décrets divins a été ouvert à ce prophète, et qu'il y a lu toute l'histoire du peuple de Dieu depuis la captivité.

Les persécutions des rois de Syrie et les guerres qu'ils font à Juda lui sont découvertes dans toute leur suite. Il voit Jérusalem prise, saccagée ; un pillage effroyable et des désordres infinis ; le peuple en fuite dans le désert, incertain de sa condition, entre la mort et la vie ; à la veille de sa dernière désolation, une nouvelle lumière lui paraître tout à coup. Les ennemis sont vaincus, les idoles sont renversées dans toute la terre sainte : on voit la paix et l'abondance dans la ville et dans le pays, et le temple est révééré dans tout l'Orient.

Une circonstance mémorable de ces guerres est révélée au prophète, c'est que Jérusalem devait être trahie par ses enfants, et que, parmi ses ennemis, il se trouverait beaucoup de Juifs.

Quelques fois il voit une longue suite de prospérités : Juda est rempli de force ; les royaumes qui l'ont oppressé sont humiliés ; les voisins qui n'ont cessé de le tourmenter sont punis, quelques-uns sont convertis et incorporés au peuple de Dieu. Le prophète voit ce peuple comblé des bienfaits divins, parmi lesquels il leur compte le triomphe aussi modeste que glorieux " du roi pauvre, du roi pacifique, du roi sauveur, qui entre, monté sur un âne, dans sa ville de Jérusalem. "

Après avoir raconté les prospérités, il reprend dès l'origine toute la suite des maux : il voit d'un coup le feu dans le temple ; tout le pays ruiné avec la ville capitale ; des meurtres, des violences, un roi qui les autorise. Dieu a pitié de son peuple abandonné : il s'en rend lui-même le pasteur, et sa protection le soutient. A la fin, il s'allume des guerres civiles, et les affaires vont en décadence. Le temps de ce changement est désigné par un caractère certain, et trois princes dégradés en un même mois en marquent le commencement.

Au milieu de ces malheurs paraît encore un plus grand malheur. Un peu après ces divisions et dans les temps de la décadence, Dieu est acheté trente deniers par son peuple ingrat ; et le prophète voit tout, jusqu'au champ du potier ou du sculpteur auquel cet argent est employé. De là suivent d'extrêmes désordres parmi les pasteurs du peuple ; enfin ils sont aveuglés et leur puissance est détruite.

Que dirai-je de la merveilleuse vision de Zacharie, qui voit le pasteur frappé et les orebis dispersées ? Que dirai-je du regard que jette le peuple sur son Dieu qu'il a percé, et des larmes que lui fait verser une mort plus lamentable que celle d'un fils unique et que celle de Josias ? Zacharie, a vu toutes ces choses ; mais ce qu'il a vu de plus grand,

“ c'est le Seigneur envoyé pour habiter dans Jérusalem, d'où il appelle les gentils pour les agréer à son peuple et demeurer au milieu d'eux. ”

Aggée dit moins de choses ; mais ce qu'il dit est surprenant. Pendant qu'on bâtit le second temple et que les vieillards qui avaient vu le premier fondent en larmes en comparant la pauvreté de ce dernier édifice avec la magnificence de l'autre, le prophète, qui voit plus loin, publie la gloire du second temple et le préfère au premier ; il explique d'où viendra la gloire de cette nouvelle maison : c'est que le désir des gentils arrivera ; ce Messie promis depuis deux mille ans, et dès l'origine du monde, comme le Sauveur des gentils, paraîtra dans ce nouveau temple. La paix y sera établie ; tout l'univers ému rendra témoignage à la venue de son Rédempteur ; il n'y a plus qu'un peu de temps à l'attendre, et les temps destinés à cette attente sont dans leur dernière période.

Enfin le temple s'achève, les victimes y sont immolées ; mais les Juifs avarés y offrent des hosties défectueuses. Malachie, qui les en reprend, est élevé à une plus haute considération ; et à l'occasion des offrandes immondes des Juifs, il voit l'offrande toujours pure et jamais souillée qui sera présentée à Dieu, non plus seulement comme autrefois dans le temple de Jérusalem, mais depuis le soleil levant jusqu'au couchant ; non plus par les Juifs, mais par les gentils, parmi lesquels il prédit que le nom de Dieu sera grand.

Il voit aussi, comme Aggée, la gloire du second temple et le Messie qui l'honore de sa présence ; mais il voit, en même temps, que le Messie est le Dieu à qui ce temple est dédié. “ J'envoie mon ange, dit le Seigneur, pour me préparer les voies ; et incontinent vous verrez arriver dans son saint temple le Seigneur que vous cherchez, et l'ange de l'alliance que vous désirez. ”

Un ange est un envoyé ; mais voici un envoyé d'une dignité merveilleuse ; un envoyé qui a un temple ; un envoyé qui est Dieu, et qui entre dans le temple comme dans sa propre demeure ; un envoyé désiré par tout le peuple, qui vient faire une nouvelle alliance, et qui est appelé pour cette raison l'ange de l'alliance ou du testament.

C'était donc dans le second temple que ce Dieu envoyé de Dieu devait paraître ; mais un autre envoyé précède et lui prépare les voies. Là nous voyons le Messie précédé par son précurseur. Le caractère de ce précurseur est encore montré au prophète. Ce doit être un nouvel Elie, remarquable par sa sainteté, par l'austérité de sa vie, par son autorité et par son zèle.

Ainsi le dernier prophète de l'ancien peuple marque le premier prophète qui devait venir après lui ; c'est-à-dire cet Elie, précurseur du Seigneur qui devait paraître. Jusqu'à ce temps, le peuple de Dieu n'avait point à attendre de prophète, la loi de Moïse lui devait suffire ; et c'est pourquoi Malachie finit par ces mots : “ Souvenez-vous de la loi que j'ai donnée sur le mont Horeb à Moïse, mon serviteur, pour Israël. Je vous enverrai le prophète Elie, qui unira le cœur des pères avec le cœur des enfants, qui montrera à ceux-ci ce qu'ont attendu les autres. ”

A cette loi de Moïse Dieu avait joint les prophètes qui avaient parlé en conformité, et l'histoire du peuple de Dieu faite par les mêmes prophètes, dans laquelle étaient confirmées par des expériences visibles les promesses et les menaces de la loi.

Tout est soigneusement écrit ; tout était digéré par l'ordre des temps ; et voilà ce que Dieu laissa pour l'instruction de son peuple quand il fit cesser les prophéties.

LITTÉRATURE.

LE LENDEMAIN

de la

VICTOIRE.

(La scène se passe en Europe.)

SECONDE PARTIE.

IX.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Citoyens, nous faisons une grande expérience. Pour ne rien se dissimuler, elle a ses résultats douteux et ses côtés effrayants. Si nous n'avions pas vu de nos yeux combien toute autre forme de gouvernement est devenue impossible, nous pourrions douter que la nation fût mûre pour la république sociale ; mais loin de moi ce doute impie ! En somme, au milieu de ces convulsions, la vieille société se dissout jusque dans les principes faux et menteurs sur lesquels elle était basée. La famille, la propriété, ne sont plus que des mots, la religion est à peine un souvenir. Voilà ce que nous avons gagné. A côté de ces avantages, de ces gains réels, se présente un péril : le désordre est partout ; partout il est au comble. Il faut le vaincre par la force et au besoin par la terreur. Personne ne veut travailler, personne ne veut obéir ; l'action du gouvernement est nulle, même dans les parties les plus socialistes du territoire. Il importe de supprimer au plus vite toute espèce de publication, d'interdire toute espèce de réunion, de défendre le séjour des villes aux habitans des campagnes, de couper toute communication entre les bourgeois et les paysans. En un mot, la liberté de locomotion doit être suspendue, sauf pour les besoins reconnus essentiels. En outre, il conviendrait d'appliquer immédiatement à l'agriculture le système de surveillance proposé pour l'industrie. Si nous ne rétablissons pas la paix dans les campagnes, nous périrons par la famine avant peu. Rien de plus certain.

LE CONSUL.

Mais comment rétablir la paix ! Voilà le problème.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Il faut partout organiser tous les bons citoyens en garde nationale mobile, infanterie, cavalerie et artillerie. Cette garde nationale, divisée dans chaque district en autant de détachemens que la nécessité l'exigera, parcourra sans relâche le territoire où elle devra faire régner le travail et la paix. Tout paysan qui ne travaillera pas sera puni des peines les plus sévères, tout terrain en friche sera confisqué, et devra être cultivé par l'ancien propriétaire au profit du trésor public.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Et comment vivra ta garde nationale ?

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Elle sera entretenue et soldée par les habitans dont elle protégera le travail et dont elle garantira la sécurité.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

C'est le régime turc avec beaucoup d'aggravations.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Turc ou maure, nul autre régime ne peut mettre en sûreté les précieuses conquêtes de la révolution démocratique et sociale.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Si nous n'acceptons pas ce moyen, la réaction nous déborde, l'esprit humain fait un pas en arrière.

LE CONSUL.

Mais ce moyen est odieux.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Ce qui serait odieux, c'est que la révolution fût livrée pieds et poings liés aux Cosaques de l'extérieur et de l'intérieur.

Le ministre des affaires étrangères.

Tes gardes nationaux mobiles, tu ne les appelles pas des Cosaques !

Le ministre de l'instruction publique.

Non ; je n'ai pas l'habitude de blasphémer.

LE CONSUL.

Citoyen ministre de l'intérieur, tes services démocratiques t'ont naturalisé, et tu es devenu l'un de nos plus chers concitoyens ; mais tu n'es pas né parmi nous, et ce n'est pas t'injurier de dire que tu ne connais pas complètement nos mœurs. Ce que tu proposes, c'est tout simplement une guerre civile ajoutée à celle que nous subissons déjà. Ce n'est plus un certain nombre de provinces insurgées que le gouvernement central devra contenir, ce sera le pays tout entier. La garde nationale mobile, en supposant qu'elle ne se débande point, que ses chefs ne trahissent point, sera écharpée en quelques jours.

Le Vengeur.

Tu l'abusés. Le pays est mûr pour toutes les dominations, pour celle-là comme pour une autre. Il serait facile de nous renverser, il nous est facile de nous maintenir. Terrifions seulement nos ennemis et rassurons nos complices. Maintenant que voici les parts faites, ceux qui sont pourvus ne demandent qu'à conserver. Ils accepteraient tout maître qu'ils croiront décidé à reconnaître les faits accomplis, dût-il nous envoyer à la guillotine, nous, leurs libérateurs ; mais, s'ils nous voient forts, ils auront toujours plus de confiance en nous. Prévenons le péril ; n'attendons pas un succès signalé de nos ennemis, n'attendons pas l'approche d'une armée étrangère. Soyons terribles, c'est notre salut, c'est notre devoir. Avec nous la liberté tombe. Serrons d'une main plus ferme ce pouvoir qu'on nous ravirait trop aisément, et qui est le dernier boulevard de la liberté. En même temps, pour assurer à la fois toutes nos conquêtes, écrasons les restes trop remuans de l'esprit individuel. Exigeons de tous, des socialistes eux-mêmes, cet esprit de dévouement, de sacrifice, d'abnégation absolue devant l'état, sans lequel nous ne serons ni égaux, ni frères, ni libres. Nous avons changé beaucoup de choses ; il nous en reste à changer une encore, c'est la nature humaine. Ce peuple-ci n'a pas le sentiment de la communauté, aucun peuple ne l'a eu. On ne l'a vu que dans les congrégations chrétiennes. Ce que la superstition a fait, la raison, la vérité, le peuvent faire ; la crainte aussi le peut à défaut de mobiles meilleurs. La superstition est une crainte. Si on nous aime moins qu'on n'a aimé Dieu, on ne craindra pas moins nos baïonnettes qu'on n'a craint l'enfer. Donc, par force ou par amour, nous inculquerons au peuple le sentiment de la communauté. Nous avons mis le

pied sur l'espèce humaine, ne le levons pas qu'elle n'ait pris le pli. Au nom de la patrie, au nom du socialisme, au nom de notre propre intérêt et du sien même, j'invite de la façon la plus pressante le consul à prendre en considération les deux projets dont nous venons de nous occuper : celui du ministre de la justice sur la libération des malheureux condamnés, et celui du ministre de l'intérieur sur l'organisation d'une force mobile destinée à assurer le travail et la paix dans les campagnes. Les deux projets se tiennent par un lien visible, et que, pour mon compte, je ne veux pas cacher. Je suis pour la réhabilitation éclatante des victimes de la justice humaine ; cette réhabilitation leur est due. Les révolutions ne se font pas pour les heureux. Non seulement il faut délivrer les prisonniers, les galériens, les voleurs, mais il faut leur témoigner une grande et loyale confiance ; il faut leur donner des armes en même temps que des droits. Bien dirigés, ces hommes constitueront la force révolutionnaire la plus redoutable, la plus invincible et la plus fidèle. Avec eux, nous commanderons les campagnes, nous y ferons pousser du blé et des soldats, et nous serons en mesure de tenir tête aux réactions et aux invasions. Autrement, attendons-nous à périr. (Il se lève.) Si quelqu'un ici veut périr, périr avec la révolution, périr sans se défendre, ce n'est pas moi ?

tous, excepté le consul et le ministre des affaires étrangères.

Ni moi ! ni moi ! Vive la république sociale !

Le ministre des affaires étrangères.

Voilà la question de cabinet posée.

Le Vengeur.

J'ai dit mon avis, je ne suis plus nécessaire au consul, (Il sort. Les ministres le suivent, à l'exception du ministre des affaires étrangères.)

X.

Le ministre des affaires étrangères.

Nous serons fusillés aujourd'hui ou demain, mais je ne suis pas d'humeur à donner ma vie gratis. Je reprends mes pistolets. (Il les regarde.) Je les ai pris dans l'appartement du prince royal, lorsque nous venions de chasser le roi. J'étais loin de prévoir le premier usage, et le dernier probablement, que j'en ferais.... Une certaine justice ne laisse pas de se manifester au milieu de ce chaos où nous avons précipité le monde. Comme elle m'atteint, elle atteindra aussi le Vengeur. (Au consul.) Tu avais sous ta main de si bonnes armes, et tu n'as pas brûlé la cervelle à ce galérien ! (Le consul ne répond pas.) Il n'entend point ; il est sourd d'épouvante.) Pauvre sot, ambitieux et poltron, qui a marché vers le pouvoir suprême sans jamais perdre de vue la potence ! Le voilà parvenu au terme de sa course. Il voudrait bien être encore à griffonner ses procédures sous la surveillance du tyran ! Je gage qu'il ne saura pas même mourir, et qu'il finira par tomber dans un égout en fuyant le supplice. (Il le secoue.) A quoi te résous-tu ?

LE CONSUL.

On ne pourra jamais prouver que j'ai violé la constitution !

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Là ! n'en étais-je pas sûr ? Eh mon ami, ne t'occupe pas de plaider. Nous ne serons pas jugés par des docteurs en droit. Oublie ta science, souviens-toi que tu es consul et que tu portes une épée.

Le Consul.

Tu as raison. Ce sont des bêtes enragées. Ils nous tueront sans aucuns formes protectrices de la justice. Il faut fuir.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

N'as-tu donc absolument aucun moyen de défense ?

LE CONSUL.

Si fait ! grâce à Dieu. Viens avec moi ; j'ai des déguisemens tout préparés, et je connais une issue secrète pour sortir d'ici.

Le ministre des affaires étrangères.

Voyons, voyons, tu n'as pas si peu de courage ! Avant de fuir, il faut voir si on ne peut pas résister.

Le Consul.

Je suis perdu. Ils conspirent, et le peuple m'abandonnera. Ils m'ont fait consul pour user ma popularité et mieux combiner leurs coups. A présent, la garde nationale est désarmée ; le peuple, mitraillé par eux en mon nom, me hait. Infâme peuple ! J'ai été son idole, il va me traîner aux gémonies. Nous sommes sous la griffe et dans la gueule des tigres.

Le ministre des affaires étrangères.

A qui la faute ?

(Entre le secrétaire.)

LE CONSUL.

Ah ! te voilà. Eh bien ? que sais-tu ?

Le Secrétaire.

Je sais qu'une conspiration des ministres va éclater pour porter le Vengeur à la dictature, et qu'il faut gagner au plus tôt les quartiers commerçans. Le Vengeur a fait fusiller tantôt plusieurs chefs de maison chez lesquels on a trouvé des armes ; il en est résulté une certaine émotion. On s'attroupe, on se barricade contre la force ouvrière. Ta présence au milieu des bourgeois insurgés doublera leur courage. Ils croiront avoir la légalité pour eux.

LE CONSUL.

Ils l'auraient en effet... Allons... mais nous n'arriverons jamais jusque-là.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
Essaie toujours.

Le consul.

Je suis accablé de fatigue, je suis malade.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Le lâche !

Le consul.

Ne m'insulte pas, mon pauvre ami. Veux-tu te brouiller avec moi au moment de mourir ?

Le ministre des affaires étrangères.

Comment, malheureux ! tu as fait tout ce que nous t'avons vu faire ; tu as soufflé partout les émeutes, les révolutions ; tu as déclaré la guerre au monde, et tu l'as allumée dans ton pays ; tu as renversé les lois, détruit les fortunes, institué les tribunaux révolutionnaires, plongé un peuple immense dans l'angoisse et dans le sang ; tu as fait tout cela, et, lorsqu'il se trouve encore de braves gens pour te défendre, tu n'essaieras pas d'aller mourir au milieu d'eux ! Tu es plus vil que les bandits qui te tueront tout à l'heure à coups de pied.

Le consul.

Mon pauvre ami, ménage-moi. Ce que j'ai fait je ne l'ai pas fait par méchanceté, mais par vanité et par peur. Si tu savais comme ces coquins-là ont

toujours pesé sur moi. Demande à mon secrétaire, il te le dira.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Viens tout de suite, ou je te brûle la cervelle ici, immédiatement.

Le consul.

Eh bien, allons ! mais nous serons massacrés par la canaille. (Ils veulent sortir.)

Un soldat, au consul.

Tu es prisonnier.

Le consul, au ministre des affaires étrangères.

Vois-tu !

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

De quel droit et par l'ordre de qui le consul est-il prisonnier ?

LE SOLDAT.

Du droit et par l'ordre du consul.

Le secrétaire.

Mais le consul est ici, le voilà.

LE SOLDAT.

Je serais porté à croire qu'il y en a un autre, et que c'est l'autre qui est le bon, vu que c'est le nouveau.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Laisse-nous sortir ; il y va de ton existence et du salut de la patrie.

Le soldat.

Assez causé. Étant à cheval sur la consigne, ça ne me coûterait rien du tout de te passer ma baïonnette dans le ventre.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, bas au consul et au secrétaire.

Nous avons encore chance d'échapper. Nous sommes trois, ce soldat est seul. Défaisons-nous de lui. Nous gagnerons ensuite le passage secret.

Le consul.

Ah ! mon Dieu ! ah ! mon Dieu !

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Comme il devient dévot ! Quel Dieu invoque-t-il, ce destructeur d'églises ?

Le secrétaire.

Il semblerait embarrassé de le dire... Tu es armé ?

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

J'ai des pistolets.

Le consul.

Ah ! mon Dieu ! ah ! mon Dieu !

Le secrétaire.

Mon poignard fera moins de bruit. (Au consul.) Tiens, prends ce pistolet ; il est à deux coups : l'un pour l'ennemi qui te serrerait de trop près ; l'autre en cas de nécessité, pour toi-même, si le cœur t'en dit.

Le consul.

Ah ! mon Dieu ! ah ! mon Dieu !

LE SECRÉTAIRE.

Il n'aura pas même le courage de fuir.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Observe un curieux phénomène : il maigrit à vue d'œil. Jamais il ne pourra nous suivre. Laissons-le là.

LE SECRÉTAIRE.

Encore une fois, veux-tu tenter de te sauver avec nous ?

LE CONSUL.

Mes amis, mes amis, vous allez me compromettre.

LE SECRÉTAIRE.

Silence ! (Au ministre des affaires étrangères.) Tiens-toi prêt. Tu vas voir donner un joli coup de couteau. J'ai pris des leçons d'un Italien... (Il ouvre la porte ; le soldat l'arrête.) Je ne suis pas le consul, moi, je puis sortir.

LE SOLDAT.

Ni toi, ni un autre.

LE SECRÉTAIRE.

J'ai un laissez-passer.

LE SOLDAT.

Je m'en moque.

LE SECRÉTAIRE.

Appelle ton officier. (Le soldat se retourne. Il est frappé et tombe. Le ministre et le secrétaire se sauvent. Des gens armés accourent. Ils trouvent le soldat mort et le consul évanoui.)

XI.

Une église convertie en prison.

SIMPLET.

Aie ! aie ! Oh ! la, la, mon rhumatisme !

UN SAVANT.

Que ce pauvre diable est importun !... Prenez patience, mon ami.

SIMPLET.

Je cric, je ne me plains pas. J'ai mérité la douleur, je l'accepte... Aie ! aie ! quel froid !

UN SAVANT.

C'est vrai. (Il s'enveloppe de son manteau.) Mais, mon ami, comment croyez-vous avoir mérité la douleur ?

SIMPLET.

En faisant le mal.

UN SAVANT.

Vous m'étonnez. Qu'appellez-vous le mal ?

SIMPLET.

Vous m'étonnez aussi. Connaissez-vous la religion catholique ?

UN SAVANT.

Oui dà... et plusieurs autres.

SIMPLET.

Il suffit de celle-là pour savoir ce qui est bien et ce qui est mal.

UN SAVANT.

Celle-là n'est pas la seule.

SIMPLET.

C'est la seule, parce que c'est la vraie. Il n'y a pas deux vraies religions, puisqu'il n'y a qu'un Dieu.

UN SAVANT.

Le mystère est plus compliqué que cela, mon ami. L'homme est bien multiple, bien divers. Il ne faudrait pas s'étonner que deux puissances y eussent travaillé.

SIMPLET.

Je vous vois venir. J'ai dit tout cela.

UN SAVANT.

Vous avez donc lu les philosophes ?

SIMPLET.

Par exemple ! A l'article de la morale, les difficultés me sont venues toutes seules et en foule. J'aurais composé un livre pour prouver que je devais nécessairement suivre toutes mes passions. Oui, mais que restait-il à dire contre les voleurs, les gueux de toute espèce qui veulent jouir sans travailler !...

UN SAVANT.

Cependant...

Simplet.

Laissez donc ! vous parlez à un ancien socialiste. Prouvez-moi que vous devez avoir un manteau, et moi pas. Vous direz : J'ai acheté mon manteau ; je vous dirai : j'ai froid. Je vous tuera pour avoir votre manteau, un autre me tuera pour me le prendre, cet autre à son tour sera tué. On se tuera tant que durera le manteau. Tâchez d'en finir sans la religion.

Un savant.

Il y a des argumens, mon ami ; il y en a de très forts. Le mystère de la société a reçu une autre solution.

Simplet.

Comme le mystère de la soif. Il y a deux solutions ; la fontaine et le cabaret. Quand j'ai bu à la fontaine, je suis désaltéré ; quand j'ai bu au cabaret, j'ai encore soif, et, de plus, je suis ivre. Par la solution chrétienne, je suis honnête homme ; par les autres, j'étais ivrogne, émeutier, bête féroce. La solution chrétienne me donne le repos intérieur et me promet le ciel ; les autres solutions m'ont valu un œil crevé, un bras cassé, les rhumatismes gagnés dans cette prison. Je ne dis rien des accidents qui menacent mon cou. Je n'y songe plus depuis que mes remords se sont changés en repentir.

Un savant.

Celui qui vous a catéchisé est un habile homme

Simplet.

J'avais froid, il m'a donné de ses vêtements. Voilà sa malice.

(Entre le père Alexis en costume de géblier.)

LE PÈRE ALEXIS.

Simplet, ton déjeuner t'attend.

SIMPLET, bas.

Père, un mot à ce pauvre homme. Il ne sait rien de rien. C'est un savant.

UN SAVANT, regardant le père Alexis.

Je connais ce géblier.

LE PÈRE ALEXIS.

Vous cherchez où vous m'avez vu, monsieur ? C'est à votre cours. Le père Alexis.

UN SAVANT.

Un jésuite ! tout s'explique. Je causais avec votre élève, mon révérend père il me paraît déterminé.

LE PÈRE ALEXIS.

C'est une petite conquête qui ne vous fait pas grand tort. Simplet n'était que jatonicien.

UN SAVANT.

Je suis étonné de vous voir ici.

LE PÈRE ALEXIS.

La merveille est que j'y suis libre et fonctionnaire... Ah ! ce n'est pas sans beaucoup de ruses que j'ai pu m'introduire ! Vous soupçonnez bien à quoi je m'occupe. J'ai fait ma cellule d'une chapelle semblable à celle-ci. Le confessionnal et l'autel y sont encore. Je m'en sers.

Un savant.

On vous coupera la tête.

Le père Alexis.

Il n'est pas nécessaire, nous dit Tertullien, que vous viviez ; il est nécessaire que vous serviez Dieu.

Un savant.

Et Votre foi n'est pas ébranlée ?

Le père Alexis,

Jamais elle ne fut soutenue par plus de miracles. Je recueille des repentirs précieux, des larmes saintes ; je vois la charité couvrir de fruits abondants

cette terre aride, et l'espérance fleurir jusque sur l'échafaud. Quelle grâce pour beaucoup de gens d'être venus échouer ici !

Un savant.

Vous en parler à votre aise. J'aurais choisi un autre sort.

Le père Alexis.

Votre foi serait-elle moins assurée que la mienne ?

Un savant.

Ma foi, à moi, n'est pas tenue de me consoler. Il suffit que qu'elle m'éclaire.... Et elle me montre un avenir prochain où vous ne serez plus. Regardez donc ce qui tombe.

Le père Alexis.

Je vois aussi ce qui repousse. Ce qui tombe, c'est votre œuvre. Ces gouvernements emportés au moindre choc, ces institutions risibles, ces doctrines fécondes seulement en monstruosité, tout cela, mon cher adversaire, est bel et bien de votre façon. Tout cela tombe, et vous étiez fort nécessaire. Il nous suffit, à nous, que la nature humaine reste avec son invincible besoin de vivre et de croire. Pensez-vous que nous négligerons de l'instruire ? Je ne me donne pas pour un héros, l'exemple n'en est que meilleur. J'enseigne dans cet prison, non sans fruit, au mépris de la mort. Ce que je fais, d'autres le font. Nous rejeter dans les catacombes, c'est nous retremper dans l'air natal. Le monde, dites-vous, n'est plus chrétien. S'il ne l'est plus, il le redeviendra. Qu'importent les siècles ? Là même où il n'est plus chrétien, il se souvient de l'avoir été. En blasphémant le christianisme, il y aspire. Oui, reconnaissant l'impossibilité de vivre autrement qu'en société, l'impossibilité de vivre en société autrement qu'à force de dévouement et de sacrifices mutuels, et l'impossibilité d'obtenir d'aucun individu le dévouement et le sacrifice par la raison, par la nécessité ou la crainte, le genre humain conclura comme Stolberg : " L'homme est né pour vivre en société, donc il doit être catholique." (On entend le canon et la fusillade.) Tenez ! pour la centième fois, le dilemme se pose,

(Entre Simplet.)

Simplet.

Encore une révolution ! Le consul est renversé, Vengeur prend la dictature, et Galuchet est général en chef de la force ouvrière. On s'attend à un massacre des prisons.

Un savant.

Le Vengeur ! Galuchet ! (Bas au père Alexis.) Mon révérend père... puisque vous avez pu faire évader ces jeunes gens...

Simplet, à part.

Voilà le moment de la dernière lessive. [Au père Alexis.] Père, je voudrais me confesser.

Le père Alexis, au savant.

J'y songeais, monsieur. A Simplet.) Viens, mon enfant.

LS. VEUILLOT.

(A Continuer.)



MORALE.

SIMON DE NANTUA,

ou

LE MARCHAND FORAIN.

(Suite.)

Simon de Nantua explique à un nouveau juré la nature et l'importance de ses fonctions.

Nous arrivâmes, vers les derniers jours d'août, dans un gros bourg où nous ne connaissions personne, mais où l'hospitalité nous fut cordialement offerte par un bon fermier qui avait cheminé quelque temps avec nous, et conversé avec Simon de Nantua.

Lorsque nous fûmes à la ferme, Simon de Nantua dit à notre hôte : Qu'avez-vous donc, père Morin ? vous paraissez préoccupé, et je ne vous ai pas trouvé joyeux comme vous devriez être au milieu de l'aisance et des commodités que je vois ici.

Le fermier Morin.—Vous avez bien vu, père Simon : j'ai quelque chose en effet qui me tourmente.

Simon de Nantua.—Y a-t-il de l'indiscrétion à vous demander quoi ?

Le fermier Morin.—Pas du tout, je suis appelé à être juré à la cour d'assises de Lyon. C'est la première fois que cela m'arrive, et je vous avoue que je voudrais bien m'en dispenser.

Simon de Nantua.—Vous dispensez ! et pourquoi donc cela ? Premièrement, vous ne le pouvez pas ; ensuite c'est un devoir auquel les honnêtes citoyens ne doivent pas désirer de se soustraire. Vous ne savez donc pas que le jugement par jury est une des prérogatives les plus précieuses que nous donne notre charte ? Je suppose que vous fussiez accusé injustement, ne seriez-vous pas bien aise d'être jugé par des hommes qui fussent vos égaux, qui ne pussent point être guidés par la passion, par l'intérêt, par la crainte ni endormis par l'indifférence ? Eh bien ! comment pourriez-vous songer à refuser aux autres ce droit précieux que la loi leur accorde, et que vous réclameriez pour vous-même ? Si nous voulons conserver nos bonnes institutions, il faut nous soumettre aux devoirs qu'elles nous imposent.

Le fermier Morin.—Vraiment, père Simon, vous avez bien raison : ce n'est pas le dérangement ni la peine que je crains. Mais vous conviendrez que c'est une terrible chose que d'avoir en quelque sorte à disposer de la vie d'un homme. Aussi, pour mon compte, je suis bien déterminé à absoudre tous ceux qui se présenteront.

Simon de Nantua.—Oui ; vous seriez là une belle chose, et votre conscience aurait lieu d'être fort tranquille ! ce serait tout bonnement manquer à l'engagement que vous auriez contracté, trahir la confiance de la justice, et compromettre la société tout entière. Supposons, père Morin, que vous ayez ainsi sauvé un misérable, et qu'une fois rendu à la liberté il commît de nouveaux crimes et assassinât encore quelques personnes, ne penseriez-vous pas être la véritable cause de ces malheurs ? et votre conscience ne vous ferait-elle pas de terribles reproches ?

Le fermier Morin.—Ce que vous dites là me semble vrai, père Simon. Mais alors comment donc faire ! afin de ne pas s'exposer à cela il faut donc les condamner tous !

Simon de Nantua.—Peste ! comme vous y allez ! ce serait bien une autre folie et pire que la première. Je vois que vous ne savez pas en quoi consistent les fonctions que vous aurez à remplir comme juré.

Le fermier Morin.—Pas trop bien, à vous dire vrai.

Simon de Nantua.—En ce cas, écoutez-moi ; en vous asseyant aux bancs du jury, vous vous engagez d'abord à entendre l'accusation le plus attentivement possible, sans aucune prévention pour ou contre l'accusé, et à dire ensuite votre opinion en conscience. Vous devez donc prêter toute l'attention dont vous êtes capable aux dépositions des témoins, aux discours de M. l'avocat général, des défenseurs des accusés, et du juge. Vous n'aurez plus ensuite qu'à répondre aux questions qui vous seront faites par les juges, car ce n'est pas vous qui êtes chargé de rendre l'arrêt. On vous demandera si l'accusé est coupable, s'il a été coupable avec ou sans préméditation, s'il est vrai que le crime ait été accompagné de telle ou telle circonstance. A tout cela vous répondrez *oui* ou *non*. Si d'après ce que vous aurez entendu, vous êtes convaincu que l'accusé soit coupable, vous le seriez vous-même beaucoup, comme je viens de le dire, en déclarant le contraire. Mais, si vous avez le moindre doute, si vous ne trouvez pas de motifs suffisants de conviction, vous devez répondre *non*, parce qu'il vaut bien mieux s'exposer à absoudre un coupable que risquer de condamner un innocent. Alors, quand vous aurez mis tous vos soins à rechercher la vérité, quel que soit le résultat de l'affaire, votre tâche est remplie, et vous pouvez dormir tranquille. D'après vos déclarations, MM. les juges feront enfin l'application de la loi, et prononceront l'arrêt par lequel l'accusé doit être condamné ou acquitté.

Le fermier Morin.—J'entends bien ce que vous me dites, père Simon ; mais tout cela n'empêche pas que ce soit une tâche fort inquiétante et fort pénible.

Simon de Nantua.—Pénible, je n'en disconviens pas ; mais je ne vois pas qu'elle puisse être inquiétante pour un honnête homme. Il ne faut y voir, mon cher Morin, qu'une mission honorable, que vous remplirez d'autant plus scrupuleusement que vous en aurez mieux senti l'importance et redouté la difficulté. Écoutez tout avec attention ; cherchez à démêler la vérité sans demander l'avis des autres jurés, car c'est votre jugement seul qui doit vous guider ; et ensuite dites votre opinion, quelle qu'elle soit, sans crainte et sans faiblesse. Vous aurez ainsi rempli l'obligation que la loi vous impose, et vous n'aurez aucun reproche à vous faire.

Le fermier Morin.—Vous me rassurez un peu, père Simon. Cependant je sens que je ne me défendrai pas d'une grande émotion.

Simon de Nantua.—Ce n'est pas là non plus ce que je vous dis ; et l'on ne pourrait avoir qu'une fort mauvaise opinion de celui qui s'en irait juger son semblable comme on va au marché. Lorsqu'on se rend responsable de l'honneur et de la vie d'un homme, il y a de quoi se sentir ému ; mais il ne faut pas se laisser ému au point de ne plus voir clair et de ne plus entendre : car alors on remplirait fort mal son ministère.

Le fermier Morin.—Allons, père Simon, je tâcherai donc de suivre vos conseils, et je vous en remercie.

Simon de Nantua.—Noubliez pas surtout que vous allez remplir un devoir de la plus haute importance, et que le jugement par jury est un des plus grands bienfaits de nos modernes institutions.

(A Continuer.)

PROVINCE DU CANADA.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

(Séance du matin.)

5 août.—Les Bills suivants sont passés pour organiser le notariat dans le Bas-Canada ; pour le rachat des *scrips* de terre ; pour amender la loi relative au Colporteurs ; pour mettre l'entretien de certains chemins sous le contrôle du Bureau des Travaux Publics ; pour imposer un droit sur l'importation des réimpressions étrangères d'ouvrages anglais jouissant du droit de propriété ; pour empêcher la chasse de l'orignal à certaines époques ; pour amender la loi des Sociétés d'Agriculture.

(Séance du soir.)

Divers rapports d'états demandés, sont mis devant la Chambre.

Les bills suivants sont passés : pour faciliter la tenue des cours de sessions de la Paix ; pour amender la loi municipale du Bas-Canada ; pour fournir de l'eau à la Cité de Québec ; pour incorporer la ville de St. Hyacinthe ; pour amender l'acte pour l'amélioration du havre de Montréal.

La Chambre s'occupe de certaines résolutions proposées le 28 mai dernier, lesquelles sont négatives.

6 août.—L'ordre du jour appelle le bill des salaires des officiers de justice. Les salaires sont fixés comme suit :

Districts de Québec et de Montréal.

Au Shérif, une somme n'excédant pas	\$500
Au Prothonotaire de la Cour Supérieure,	500
Au Greffier de la Cour du Circuit de Québec,	250
Au clerc de la Couronne,	250
Au Greffier de la Paix,	350

District de Trois-Rivières.

Au Shérif,	300
Au Prothonotaire de la Cour Supérieure,	150
Au Greffier du Circuit des Trois-Rivières,	150
Au Clerc de la Couronne,	50
Au Greffier de la Paix,	200

District de St. François.

Au Shérif,	150
Au Prothonotaire de la Cour Supérieure,	150
Au Greffier du Circuit de Sherbrooke,	150

Cour d'Appel.

Au Greffier,	250
Aux Huissiers Audienciers,	

Les Rapporteurs payés par une taxe annuelle de 25s, pour les juges les Greffiers, les Avocats, Shérifs et Greffiers de la Paix. Cette taxe payable cette année et comme les divers offices ci-dessus sont possédés conjointement par deux ou plusieurs personnes, savoirs dans le district de Montréal, les officiers de Shérif, de Prothonotaire de la Cour Supérieure, et de Greffier de la Paix ; dans le district de Québec, ceux de Greffier de la Cour Supérieure, et de la Paix ; le Gouverneur pourra ajouter

au salaire ci-dessus fixé des dits officiers, une somme annuelle, savoir :

A l'office de Shérif de Montréal, une somme n'excédant pas	£500
A l'office du Greffier de la Cour Supérieure, Greffier de la Paix.	350
A l'office de Greffier de la Cour Supérieure du district de Québec,	700
Greffier de la Paix, do	600

Les officiers des Cours en sus de leur salaire recevront un droit de commission de 10 pour cent sur les argents qui viendront entre leurs mains.

La Chambre s'occupe ensuite à voter divers items des subsides demandés pour l'année courante et s'ajourne à trois heures du matin.

7 Août.—Divers bills sont passés et entre autres le bill pour amender l'acte qui accorde des secours aux incendiés de Québec ;

M. Wilson présente le second rapport du comité der finances.

La Chambre se forme en comité sur les subsides et vote £173,000 à même le revenu consolidé de la province ; £2,500 sur les revenus des biens des Jésuites et £187,000 à être pr.levés par l'émision de bons provinciaux (*débetures*).

8 Août.—L'item des subsides concernant l'achèvement de la maison du parlement à Québec est voté après quelques débats :—

Pour.—MM. Badgley, Baldwin, Bell, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Dickson, Drummond, Fergusson, Flint, Fortier, Fourquin, Fournier, Gogy, Guillet, Hincks, Johnson, Lacoste, Lafontaine, Latendresse, Laurin, Lemieux, Macdonald de Glengary, Macnab, Merritt, Méthot, Notman, Polette, Price, Richards, Ross, Sauvageau, Scott de Bytown, Scott des Deux-Montagnes, Smith de Wentworth, Taché, Thompson, Viger et Wilson,—42.

Contre.—Boulton de Norfolk, Boulton de Toronto, Cayley, Hopkins, Macdonald de Kingston, Mallock, Maclean, Perry, Robinson, Seymour, Sherwood de Brockville, Smith de Frontenac, 19.—

9 Août.—M. Lafontaine présente un état des réclamations faites aux Commissaires nommés sous l'autorité de l'acte pour l'indemnité des pertes causées par la rébellion.

Les bills suivants sont passés : Bill des Licences d'auberges ; pour faciliter l'étude de la loi : des corporations municipales ; de la Tempérance ; des Travaux Publics et des Subsides.

10 août.—Le parlement est prorogé ce jour à midi.

CLOTURE DU PARLEMENT.

Samedi dernier à midi le gouverneur-général s'est rendu à la chambre du conseil législatif et après avoir demandé la présence des membres de l'assemblée, il a plu à Son Excellence de donner sa sanction aux bills qui ont été passés par les deux chambres. L'heure avancée à laquelle nous avons reçu aujourd'hui cette longue liste de bills qui sont devenus lois, nous empêche de la reproduire en entier, nous nous bornons pour le moment à donner ceux qui concernent le Bas-Canada, nous la publierons en son entier dans notre prochaine feuille.

Acte pour amender l'acte qui définit le mode de procédure à adopter dans les cours de justice du Bas-Canada, dans les matières relatives à la régie

des droits des corporations et aux writs de prérogative.

Acte pour faciliter le mode d'assermenter les experts et arbitres nommés par les cours de justice dans le Bas-Canada, ainsi que les témoins et autres qui doivent être entendus devant eux.

Acte pour autoriser l'échange des débetures de chemins à barrières contre d'autres de la même valeur totale, mais respectivement émises pour de moindres sommes.

Acte pour expliquer et amender l'acte qui divise le comté de Rimouski en deux arrondissements pour l'enregistrement des titres.

Acte pour employer les deniers provenant des droits sur les licences d'auberges dans le comté et la cité de Montréal, à défrayer le coût de la nouvelle cours de justice qui doit être érigée dans la cité de Montréal.

Acte pour amender et rendre permanent tel qu'amendé l'acte qui régle l'inspection du bœuf et du lard.

Acte pour incorporer les pilotes pour le havre de Québec et au-dessus.

Acte pour incorporer certaines associations charitables, philanthropiques et de prévoyance, et pour protéger d'une manière efficace les fonds des dites associations contre la fraude et le mauvais emploi qu'on en pourrait faire.

Acte pour faciliter le recouvrement des sommes dues pour la vente des bancs dans l'église de St. Patrice à Québec.

Acte pour autoriser l'union de la compagnie du chemin de fer de Montréal et Lachine, et de la compagnie du chemin de fer du lac St. Louis et de la ligne provinciale, et pour d'autres fins relatives aux dites compagnies.

Acte pour abroger certaines dispositions d'un acte passé dans la dernière session du parlement provincial, et intitulé : " Acte pour refondre les lois et les ordonnances relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la corporation de la maison de la Trinité de Québec, et pour d'autres fins," et pour exempter les capitaines des bâtiments du Bas-Canada d'employer des pilotes en certains cas.

Acte pour amender l'acte pour assurer le droit de propriété sur les vaisseaux construits dans les plantations britanniques, naviguant sur les eaux situées dans l'intérieur de cette province, et qui n'ont pas été enregistrés conformément à l'acte du parlement impérial du royaume-uni, passé dans les 3e et 4e années du règne de feu Sa Majesté le Roi Guillaume Quatre, et intitulé : " Acte qui pourvoit à l'enregistrement des vaisseaux britanniques, et pour en faciliter le transport et empêcher qu'aucune partie du dit droit de propriété ne soit transférée d'une manière frauduleuse."

Acte pour incorporer l'académie de St. Jean.

Acte pour placer le chemin à barrières de Longueuil et Chambly sous le contrôle des commissaires des travaux publics.

Acte pour transférer au gouvernement provincial la régie et administration des postes intérieures et régler le dit département.

Acte pour amender et étendre le chemin de fer de Montréal et Lachine, et pour incorporer la compagnie du grand chemin de fer de jonction du St. Laurent et de l'Outaouais.

Acte pour incorporer Peter Patterson, Ecr., et autres sous le nom de " La compagnie du chemin

de fer de Québec et Richmond.

Acte pour incorporer une compagnie aux fins de construire un chemin de fer du Village d'Industrie au township de Rawdon, dans le Bas-Canada.

Acte pour établir le libre commerce de banque en cette province et pour d'autres fins relatives aux banques et aux affaires.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Québec et St. Andrews.

Acte pour prolonger la période fixée pour l'achèvement du télégraphe de l'association du télégraphe électrique de l'Amérique Britannique du Nord et pour d'autres fins relatives à la dite association.

Acte pour amender et refondre l'acte qui pourvoit à l'organisation du Notariat dans le Bas-Canada.

Acte pour faciliter la tenue des cours de session générales et trimestrielles de la paix, dans le Bas-Canada.

Acte pour limiter le temps fixé pour le rachat du scrip pour terres.

Acte pour permettre que les membres des sociétés d'agriculture de comtés dans le Bas-Canada, soient élus en aucune année après la période fixée par la loi.

Acte pour amender l'acte pour fournir l'eau à la cite de Québec et dans les environs.

Acte pour imposer un droit sur les impressions étrangères des ouvrages britanniques soumis au droit de propriété littéraire.

Acte pour conférer certains droits aux banques à charte dans cette province, et pour déterminer ceux qu'elles possèdent déjà dans certains cas.

Acte pour pourvoir à la nomination de commissaires pour s'enquérir des affaires et de la régie et administration de la banque d'épargnes et de prévoyance de Montréal.

Acte pour pourvoir plus amplement à l'incorporation du village de St. Hyacinthe.

Acte pour assigner des salaires fixes et annuels à certains officiers de justice dans le Bas-Canada, et pour créer un fonds spécial des salaires, honoraires, émoluments et bénéfices pécuniaires attachés à leurs charges.

Acte pour amender les actes pour l'amélioration du havre de Montréal, et pour pourvoir à l'amélioration de la navigation du fleuve Saint Laurent dans les limites du port de Montréal.

Acte pour amender de nouveau l'acte pour venir en aide à ceux qui ont soufferts par les incendies à Québec.

Acte pour établir de meilleures dispositions relatives à la réparation des chemins situés dans les limites des cités et villes incorporées, et des chemins et ponts qui ayant été soumis par le passé au contrôle des commissaires des travaux publics, pourront ci après passer sous un autre contrôle.

Acte pour amender la loi municipale du Bas-Canada.

Acte pour faciliter et encourager l'étude de la loi en cette province.

Acte pour emprunter sur le crédit des fonds y mentionnés certaines sommes nécessaires pour le service public,

Acte pour expliquer les actes y mentionnés relatifs aux billets promissoires et lettres de change, et pour limiter la somme qui sera allouée pour noter et protester les billets promissoires et lettres de charge dans certains cas, en vertu de l'acte qui

fixe les dommages sur les lettres de charge protestées en cette province.

Acte pour amender les lois relatives aux travaux publics de cette province

Acte pour abroger deux certains actes y mentionnés relatifs à l'agriculture et pour remédier aux abus préjudiciables à l'agriculture.

Acte pour mieux réprimer l'intempérance.

Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes requises pour défrayer certaines dépenses du gouvernement civil, pour les années mil huit cent quarante-neuf et mil huit cent cinquante.

Acte pour la protection des terres et propriétés des sauvages dans le Bas-Canada.

Acte pour amender l'acte relatif à la Maison de la Trinité de Montréal.

Après quoi, il a plu à Son EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL clore la troisième session du troisième Parlement Provincial par le DISCOURS suivant :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif et Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je ne puis mettre fin à vos travaux parlementaires pour le présent, sans vous offrir mes plus vifs remerciements du zèle et de la diligence que vous avez apportés, pendant le cours de la session, à la considération d'un grand nombre de sujets de haute importance pour le bien-être public.

Je m'étudierai à prévenir tout délai inutile dans l'exécution des arrangements en contemplation dans les actes impérial et provincial, passés récemment pour transférer aux autorités coloniales le contrôle et la régie du bureau de poste provincial.

Je suis d'avis, qu'on peut étendre beaucoup plus qu'il ne l'a été jusqu'à présent, à leur avantage commun, l'échange des produits entre les différentes provinces de l'Amérique Britannique du Nord; et je ne manquerai pas de me prévaloir des pouvoirs que me confère l'acte passé en vue de cet objet important.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai transmis au secrétaire d'état, pour être mises au pied du trône, les adresses adoptées pendant la présente session par les deux chambres du parlement provincial, contenant l'expression de leur loyauté dévouée envers Sa Majesté et de leur attachement aux institutions de la province.

Ces adresses, j'en ai l'assurance, représentent les sentiments du peuple canadien en masse aussi bien que ceux du parlement.

Messieurs de l'Assemblée Législative.

Je vous remercie au nom de Sa Majesté de la libéralité avec laquelle vous avez voté les subsides nécessaires pour le service public. Je me ferai un devoir de les employer avec tout l'économie compatible avec l'efficacité de ce service et le maintien du crédit public.

Honorables Messieurs et Messieurs,

Je vous félicite de l'amélioration que présente le revenu, et de l'apparence d'une abondante récolte qui semble être générale dans toute la province.

La nature a prodigué à cette province les facilités pour le transport, aux marchés éloignés, de ses propres produits et de ceux des autres pays: étendre et développer ces facilités est un objet de première importance à son bien-être.

J'ai donc eu beaucoup de satisfaction à visiter dernièrement, en compagnie d'un bon nombre de membres des deux chambres du parlement un grand ouvrage public formant un chaînon dans la chaîne de communication par eau, qui s'étend, en traversant le Canada, depuis les régions de l'ouest jusqu'à l'océan.

Ce qui augmenta beaucoup le plaisir, que me procura cette visite, fût l'occasion qu'elle offrit à une manifestation de courtoise hospitalité de la part des citoyens d'une nation voisine et amie.

J'ai aussi été flatté de voir l'impulsion que des actes récents de la législature ont donné aux entreprises de chemins de fer et à la construction de chemins de bois et macadamisés, dans différentes parties de la province.

J'espère qu'à votre retour chacun dans vos endroits, vous userez de l'influence que vous possédez à si juste titre pour l'avancement de ces mesures et autres d'utilité pratique.

En dirigeant l'énergie du peuple de la province vers la poursuite d'objets dont l'accomplissement est d'un intérêt commun, on peut espérer d'adoucir les aspérités de l'esprit de parti qui a eu, à diverses époques, un si pernicieux effet sur son bien-être, et, avec la grâce de Dieu, d'assurer son avancement dans tout ce qui constitue une prospérité solide et réelle. — (*Minerve.*)

☞ Messieurs les Agents de l'Ordre Social sont priés de vouloir bien demander aux abonnés de ce journal dans leurs localités respectives, le montant du semestre courant, qui est payable d'avance, et nous faire parvenir au plutôt les sommes par eux reçues.

L'ORDRE SOCIAL.

"C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde."

QUÉBEC, JEUDI, 15 AOUT, 1850.

Chronique Politique Européenne,

DE LA SEMAINE TERMINÉE LE 27 JUILLET.

Rien d'important pendant cette semaine :

FRANCE.—L'éditeur du journal le *Pouvoir* a été condamné à 5000 francs d'amende par l'assemblée nationale pour un article publié contre ce corps délibératif.

Une tranquillité générale règne en France le commerce reprend de l'activité quoique cependant les républicains et les légitimistes travaillent activement dans l'ombre à renverser le gouvernement actuel.

ANGLETERRE.—Le ministère a encore été battu dans la Chambre des Lords.

La maladie des patates a reparu en Angleterre en Irlande, sous une forme mitigée.

Les nouvelles commerciales sont excellentes. Le marché monétaire est facile et l'escompte s'obtient à un taux très bas.

Le Bureau de Santé de Londres dément la nouvelle de l'existence du Choléra Asiatique dans cette cité.

—Le club des réfugiés Français à Londres vient d'être fermé par ordre du gouvernement anglais.

RUSSIE.—Les Russes se sont encore fait battre par les Circassiens qui, après avoir pris un butin immense, ont regagné leurs montagnes.

LES ROUGES JUGÉS PAR PROUDHON.

—Il faut en convenir, l'ordre social si audacieusement attaqué par M. Proudhon, doit cependant quelques remerciements à cet homme étrange. Nous l'avons vu, avec son ironie exacte comme l'algèbre, convaincre d'impuissance, d'ignorance et de mensonge MM. Pierre Leroux, Considérant, Louis Blanc, les rêveurs et les théoriciens du communisme. Le voici maintenant qui démasque et stigmatise les *hommes d'action*, si l'on peut appliquer ce nom aux citoyens Ledru-Rollin, Delescluze, Martin Bernard et consors, comme il les appelle. Ce dernier morceau est un chef-d'œuvre de vérité et de puissance. En voici la péroraison :

"Voulez-vous donc, citoyens, servir encore votre patrie, travailler au progrès, contribuer au triomphe de la révolution? Croyez-moi, devenez d'autres hommes. Mettez au crochet votre défroque parlementaire, rengainez votre phraséologie, brûlez-moi ces vieux oripeaux du jacobinisme; étudiez la philosophie de l'histoire, de l'économie politique et du droit. Tenez, voulez-vous que je vous dise toute ma pensée? Je ne connais qu'un mot qui caractérise votre passé; et je saisis cet occasion de le faire passer de l'argot populaire dans la langue politique. Avec vos grands mots de guerre aux rois et de fraternité des peuples, avec vos paroles révolutionnaires, et tout ce tintamarre de démagogues, vous n'avez été jusqu'à présent que des *blagueurs*.

"Salut et fraternité. P.-J. PROUDHON."

Blagueurs! Le mot sera éternel. Jamais bureau, imprimant le châtement et la honte sur l'épaule d'un condamné, ne creusa de cicatrice plus brûlante, plus durable. Blagueurs! C'était le mot des maîtres, quand passait quelqu'un de ces charlatans bouffis d'insolence, de vanité et de sottise; mais il n'y avait qu'un écrivain de cette brutalité et de ce talent qui eût le droit d'élever cette épithète grossière à la hauteur d'une formule politique.

(*Messenger de la Sem.*)

ITALIE.

Correspondance particulière de l'Univers.

Rome, le 14 juillet 1850.

Dans la discussion qui a eu lieu à la Chambre des Communes d'Angleterre, sir Graham avait blâmé l'envoi fait en Italie de lord Minto, accusant ce diplomate d'être venu en ce malheureux pays pour y attiser l'incendie révolutionnaire, au lieu de chercher à l'éteindre. L'accusation est on ne peut plus fondée, et nous qui avons pu le voir à l'œuvre dans la capitale du monde chrétien nous savons que nul n'a mieux servi la cause de l'anarchie. Lord Palmerston, avec cette duplicité et cette effronterie que l'Europe connaît, a cru devoir, pour se justifier, déclarer à la Chambre que les souverains de la Péninsule avaient eux mêmes demandé l'intervention et les services de lord Minto, et il s'est permis de citer Pie IX comme ayant aussi réclamé le secours et les lumières de la diplomatie britannique. Le Saint-Père a été aussi surpris qu'affligé de cette odieuse calomnie, et il n'a pas voulu accepter la responsabilité que le ministre anglais cherche à faire peser sur lui. Le *Journal de Rome* dans sa partie

officielle, a donné le démenti le plus formel à cette assertion de lord Palmerston. Je ne sais si les autres souverains de l'Italie seront en mesure de faire une semblable déclaration; je l'espère bien. Mais en tout cas, si quelqu'un d'entre eux a eu la fatale pensée d'implorer l'intervention de l'Angleterre pour diminuer ses embarras, l'expérience a dû les convaincre que la Péninsule n'avait rien à attendre de ce pays, ou plutôt qu'elle ne devait en attendre que des troubles et des calamités. Le roi Charles-Albert en fut la première victime; Pie IX et le grand duc de Toscane lui durent l'exil, et le roi de Naples la perte momentanée de la Sicile. Aujourd'hui encore, c'est l'Angleterre qui entretient en Italie le reste de fermentation qui s'y fait voir: c'est elle qui nourrit et qui paie tous les artisans de ses derniers malheurs. En Piémont, son action se révèle de toutes parts; elle menace Naples et Florence des réclamations les moins fondées, préparant à ces deux pays le sort de la Grèce, et à Rome elle soutient un agent dont l'unique ou du moins la principale occupation est de soudoyer et d'aider, par tous les moyens, la propagande révolutionnaire et la propagande protestante. Telle est et telle sera l'action de l'Angleterre sur l'Italie, tant que l'Angleterre sera protestante et l'Italie catholique.

Je ne vous parle point des travaux de la commission chargée d'examiner les questions d'administration, parce que l'on ne sait rien de certain sur la nature et sur l'avancement de ces travaux. On sait que la savante commission s'en occupe et qu'elle n'est pas parfaitement d'accord. Voilà, je crois, tout ce que l'on peut dire à ce sujet. J'ajouterai pourtant, ayant d'assez bonnes raisons pour le croire, que nous sommes encore assez loin du jour où elle fera paraître le résultat de son consciencieux examen et la nature de ses vœux. On désire, avant de prendre des arrangements définitifs, que la situation financière soit améliorée, que l'armée soit organisée et que les questions européennes soient un peu plus avancées. Et véritablement c'est prudence. Laissez affermir le terrain, avant d'y élever l'édifice. Combien dure une maison bâtie sur le sable mouvant? Et l'Europe entière n'est-elle pas en ce moment sur le sable?

—Lord Palmerston avait envoyé lord Minto à Rome, en faisant repandre dans le monde diplomatique la nouvelle qu'il obéissait en cela à une invitation de Pie IX. Nous lisons aujourd'hui, à ce sujet, dans la partie officielle du *Journal de Rome*:

« Nous sommes autorisés à déclarer que le Saint-Père n'a jamais invité lord Minto à se rendre en Italie. »

Nouvelles Religieuses.

Pie IX devait tenir un consistoire le jour de saint Pierre pour la nomination de quelques cardinaux; mais voulant nommer trois Français, contrairement à l'usage qui n'en admet qu'un seul, il convient de négocier avec les prélats français. Le consistoire, en conséquence, n'aura pas lieu avant le mois de septembre.

—Par une circulaire en date du 2 juillet, S. Em. le cardinal Orioli, préfet de la Sacrée-Congrégation des évêques et réguliers, en vertu de l'ordre exprès du Saint-Père, autorise tous les évêques du monde entier à publier, dans le cours de cette année, une indulgence plénière, en forme de jubilé.

—Mgr. de Charbonel, évêque de Toronto, est

arrivé hier 19 juillet à Paris; il est descendu au séminaire de Saint-Sulpice, où il compte faire ses dispositions pour son départ; il espère emmener au Canada plusieurs missionnaires français, destinés à porter les lumières de l'Évangile aux tribus sauvages de l'Amérique du Nord.

—Le *Standard* annonce que miss Peel, sœur de sir Lawrence Peel, premier juge de la cour suprême de Calcuta, et cousine germaine de feu sir Robert Peel, vient d'abjurer le protestantisme et de se faire catholique.

—On annonce que M. l'abbé Fayon, membre de la congrégation de Saint-Sulpice, directeur du séminaire de Montréal (Canada), très-érudit dans la science liturgique, est destiné à l'importante dignité de grand-maître des cérémonies du diocèse de Paris. Il est aussi question de M. l'abbé Vital Bertrand, ancien avocat près du Puy, aujourd'hui professeur au grand séminaire de Nantes, et précédemment suppléant de l'abbé Caron.

La Dignité de la Chambre d'Assemblée.

Traduit du "Globe" de Toronto.

« La Presse de Toronto a résolu de ne plus reproduire les discours des membres de la Chambre d'Assemblée, si c'est violer cette résolution que de publier la scène qui a eu lieu dans cette Chambre jeudi dernier, nos confrères voudront bien nous pardonner à cause du rapport qu'il y a entre cette scène et la difficulté existante entre le tiers et quatrième état.

La Chambre d'Assemblée est un corps très-digne; elle exige le plus profond respect de tous ceux qui approchent du lieu où elle tient ses séances. Sa dignité possède un caractère d'une nature très-délicate; elle est très-fragile, et le moindre mouvement du dehors peut mettre son existence en danger. Quelques mots de la part d'un membre de la Presse remplissant un devoir important dans l'enceinte de la Chambre, adressés à un des représentants, a sur elle les effets les plus destructeurs, elle ploie sous le coup, à moins que par un vigoureux effort des pouvoirs qu'elle possède, la chambre ne s'élève au-dessus de l'assaillant et ne l'écrase au début. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que cette dignité n'est pas violée par la conduite des membres même de la Chambre. Ce corps fait exception à toutes les règles. On croit généralement qu'un homme ne peut être deshonoré que par son propre acte, que tout ce que les autres peuvent faire contre lui ne peut jamais abaisser sa position, si sa conduite est exempte de blâme. Il n'en est pas ainsi de la Chambre d'Assemblée du Canada. Ses membres peuvent être pris de liqueur sur le parquet de la Chambre, leurs paroles peuvent être articulées lentement et avec peine, la Chambre n'en est pas moins un corps très-digne. Ils peuvent s'appeler mutuellement, menteurs, poltrons, lâches, saquins, chercheurs de place, coquins, enfin faire usage de tout le vocabulaire des Halles, la Chambre n'en demeure pas moins, un corps très-digne, respectable et au-dessus de toute attaque. Mais si un rapporteur s'adresse à un des membres qui l'empêche de faire sa besogne, alors la dignité, oui la dignité de la chambre est attaquée. Étrange chose que cette dignité qui résiste à de violents assauts et ne peut supporter le moindre coup.

La scène à laquelle nous avons fait allusion, est une de celle qui ne compromet pas l'exquise dignité

de la chambre ; on n'y fait pas attention ; excepté le faible cri du président, *ordre*, aucun membre ne s'élève contre les acteurs. Mais, si c'est un rapporteur qui parle, oh ! alors, la dignité de la chambre est attaquée. M. Gogy attaque M. Prince sur sa conduite politique à propos des débats sur le renvoi du premier Rapport du comité des Retrachements pour être soumis de nouveau à la considération de ce comité. M. Prince répond que M. Gogy caresse, flatte les ministres pour obtenir une place. M. Gogy réplique que M. Prince n'est pas une bonne autorité sur ce sujet, ayant été chassé d'un office. M. Prince rétorque avec chœur que M. Gogy ne dit pas la vérité, que lui, M. Prince a résigné cet office. M. Gogy répond, que comme un chien bien dressé, M. Prince a enfilé la porte lorsqu'il a vu qu'un se préparait à le mettre dehors. M. Prince d'un ton de rage concentrée réplique, que personne autre qu'un faquin (*puppy*) pouvait avancer une telle chose, et se prend ensuite à dire que l'administration est un équipage aussi méprisable que son patron Lord Elgin.

Assurément on devait s'attendre que le président, si zélé pour la dignité de la chambre, que le président qui réprime les assauts des rapporteurs avec une plume si tranchante, qui regarde l'acte d'adresser la parole à un honorable membre comme dérogatoire à une profession honorable, assurément on devait s'attendre qu'il réprimerait par une légère remontrance les attaques indignes de gentils-hommes faites par des représentants contre eux-mêmes et le représentant de la Reine ! Mais non, le président de ce corps très digne s'est borné à crier *ordre*, et l'affaire en est restée là.

Il paraît que la dignité de la Chambre peut seulement être violée par un rapporteur, aucun autre animal étant capable de l'entamer. Les représentants eux-mêmes ne peuvent la violer, quelque soit leur conduite ; pas même les spectateurs de la tribune qui, à la fin d'un des petits discours de M. Gogy ont applaudi fortement. Les auteurs de cet applaudissement ont été vus, ils sont connus ; cependant on ne les a pas traduits à la barre de la Chambre pour être réprimandés ; on ne fait cela qu'aux rapporteurs des journaux et autres gens de même espèce.

Du Globe du 6.—Samedi au soir, assez tard, de fait il était presque dimanche, les membres pour se délasser de leurs fatigues de la journée, avaient, nous dit-on pris quelque chose de plus fort que du thé ou de l'eau. Néanmoins, les affaires du pays se faisaient à la table du greffier par l'entremise de quelques représentants qui, placés au tour de cette table prenaient un grand intérêt à la discussion d'un bill. Que croyez-vous que faisaient les autres membres pour s'amuser ? Ils roulaient en forme de pelottes ou de boules, les documents publics imprimés aux frais de la province, et les jetaient à la tête de leurs voisins. C'était une digne manière de s'amuser et convenable pour des hommes doués d'intelligence et faisant partie de la législature du pays ! Mais cet agréable amusement faillit tourner au tragique. M. Malcom Cameron ayant jeté avec effet une de ces grosses boules à la figure de M. Malloch qui en recevait au même instant une semblable de la part de Sir Allan McNab, M. Malloch devint furieux, et saisissant un lourd encrier, il s'écria en lâchant un gros juron, qu'il le jeterait à la tête de McNab, quand il devrait être chassé de la Chambre pour cela, Cameron par son

agilité à se cacher sous la table évita la colère de M. Malloch. On eut beaucoup de peine à apaiser ce dernier, et l'affaire n'eut pas de suite. Rien ne peut donner une idée des cris, des hurlements, des gestes furieux, des mots grossiers des honorables membres pendant la scène que nous venons de rapporter. . . . Vraiment la Chambre d'assemblée est un corps très digne ! un corps très grave ! ! un corps très digne du plus profond respect ! ! !

Nous devons dire que Sir Allan McNab a nié avoir pris part au jeu des boules de papier. Quelques membres se sont plaint de l'exagération des faits rapportés par le *Globe*. M. Baldwin a saisi cette occasion de faire une leçon à la Chambre sur la conduite de ses membres.

EXHIBITION INDUSTRIELLE.

Vendredi, a eu lieu, à la salle des séances du conseil de ville, l'assemblée convoquée par ordre du maire, pour aviser sur les moyens que le district pourrait avoir de figurer à la Grande Exhibition industrielle qui doit avoir lieu à Londres en 1851. L'assemblée était peu nombreuse, mais, comme l'a dit avec raison un des orateurs, ce n'est pas aux assemblées les plus nombreuses, qu'il se fait le plus d'affaires. Si les membres dont se compose le comité d'action veulent de ce vouloir qui fait réussir quand même, nul doute que l'on atteindra le but.

Son Honneur le maire présidait, et M. le greffier de la cité agissait comme secrétaire de l'assemblée.

Voici les résolutions passées :

Résolu 1^o.—Que les habitants de Québec ont vu avec une extrême satisfaction le gouvernement de cette province encourager par une aide pécuniaire une exposition provinciale des produits naturels et manufacturés du Canada pour y être fait un choix d'objets à envoyer en Angleterre pour l'exposition internationale qui doit avoir lieu à Londres en mai 1851.

Résolu 2^o.—Qu'il est à désirer que les produits naturels et manufacturés du district de Québec soient représentés à la dite exposition provinciale.

Résolu 3^o.—Qu'une exposition industrielle de district aura lieu à Québec le mardi 8 octobre, et que les ouvrages d'art, de mécanique, et les produits manufacturés en général, ainsi que les produits agricoles et autres fournis par les artistes, artisans, agriculteurs et autres habitants de ce district y seront admis à concourir.

Résolu 4^o.—Qu'un comité dont seront membres *ex-officio* les membres du clergé résidents dans la ville et le district de Québec les membres de la législature domiciliés dans le district, le maire de la ville, ceux des différentes municipalités du district de Québec, et les messieurs dont les noms suivent :—les présidents de la société Littéraire et Historique ; président du Mechanic's Institute ; président de la société d'Agriculture ; président du Library Association ; président de l'Institut Canadien ; président du Bureau de Commerce ; Phon. W. Walker ; C. Alley ; N. Aubin ; Brown et Lecourt ; Baillairgé, architecte ; T. Bisset ; P. Brunel ; A. Campbell ; Jacq. Crémazie ; W. Drum ; J. B. Fréchette ; E. Gingras ; A. Gilmour ; W. S. Henderson ; Weston Hunt ; H. LeMesurier ; Dan. McCallum ; R. Middleton ; R. Macdonald ;

Marshal Murray ; T. Oliver ; J. Munn ; G. H. Parke ; W. Patton ; Pemberton ; L. Lemoine ; A. Plamondon ; Peter Patterson ; T. Cary ; A. Côté ; P. Peckles ; Dr. Robitaille ; C. Rogers ; J. Barbeau, cordonnier ; Renaud ; G. H. Simard ; R. Symes ; Sasseville ; Edwed. O. Sewell ; capt. J. Sewell ; Julien Chouinard ; Jos. Légaré ; Vital Tétu ; H. Thielcke ; R. C. Todd ; J. O. Vallières ; Rév. C. Churchill ; D. Bews ; J. Murray ; R. Gergie ; Dr. Rousseau ; J. J. Nesbit ; T. C. Lee ; P. Valin ; M. McQuilkin ; W. Venner ; J. Lafleur ; Dr. G. M. Douglass ; A. Delery ; Luke Brothers, — sera chargé de donner effet aux présentes résolutions, de diriger et surveiller la dite exposition, avec pouvoir de s'adjoindre telles autres personnes dont il croirait que les lumières et le concours lui seraient utiles ; et que 7 membres du dit comité feront nombre suffisant.

Résolu 5^e. — Qu'il sera ouvert une souscription dont le produit sera destiné à mettre le dit comité en état de décerner des prix en argent, des médailles ou des diplômes aux concurrents à la dite exposition de district, et à en couvrir les frais ; et que le conseil de ville sera prié de contribuer à cet objet.

Le comité s'est assemblé samedi soir dans le même local, et a nommé l'honorable Louis Massue président, M. R. Symes trésorier, et MM. J. Crémazie et C. Roger secrétaires. Un sous-comité a été chargé de préparer des règlements et un programme pour l'exposition ; et les messieurs dont les noms suivent ont été adjoints au comité :

MM. W. Kimlin, F. Evanturelle, J. B. Trudelle, Valteau, l'hon. L. Panet, W. Paterson, J. B. Pruneau, N. P., Joseph Breton Wm. McKay, Louis Prévost, F. Nadeau, J. S. Hill, et Jacques Blais.

M. Siméon Larochelle, de Saint-Anselme, M. le juge Roy, du Saguenay, et M. Kelly, éditeur de la *Gazette de Gaspé*, ont été nommés secrétaires correspondants, et les messieurs suivants collecteurs :

Haut-Ville. — Robert Symes, F. Evanturelle, J. B. Trudelle.

Basse-Ville. — Jacques Blais, P. McQuilkin, Luke Brothers.

Faubourg St. Louis. — J. G. Clapham.

Faubourg St. Jean. — F. Robitaille, Jos. Barbeau, J. S. Hill, Frs. Nadeau, J. Tourangeau, Wm. Venner.

Faubourg St. Roch. — J. B. Pruneau, Joseph Breton, François Lafleur, Louis Prévost.

Les collecteurs sont aussi membres du comité.

Grand Railroad de l'Est.

Nous avons fait tout dernièrement connaître la nature de ce projet, en annonçant une convention qui devait avoir lieu à Portland à cet effet. Cette convention a eu lieu et il paraît que le projet est accueilli avec le plus grand enthousiasme, surtout de la part du Nouveau-Brunswick. Voici des résolutions qui y ont été passées :—

Résolu, — Que l'état du Maine, et les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, seront appelés à accorder des chartes concourantes pour l'incorporation de compagnies, dans le but de construire le railroad projeté depuis la vallée de Penobscot jusqu'au terminus est dans la Nouvelle-Ecosse.

Résolu, — Que outre les souscriptions individuel-

les pour des parts dans les compagnies proposées, l'aide des revenus publics du Maine, du Nouveau-Brunswick, et de la Nouvelle-Ecosse sera demandée pour la moitié du coût de cette ligne de railroad ; que des octrois des terres publiques près de la ligne seront aussi sollicités ; et que la province du Canada sera aussi priée de contribuer à la construction d'un travail de cette importance pour ses intérêts publics et privés.

Résolu, — Qu'un appel spécial soit fait aux actionnaires de tous les railroads entre New-York et Londres, pour secours à ce railroad qui leur sera d'un grand avantage pécuniaire, en favorisant un courant sans fin de transport de trafic.

Résolu, — Qu'une demande soit faite aux gouvernements de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis respectivement, pour des contrats conditionnels aux fins de transporter les malles Européennes et Nord Américaines par ce railroad, pendant une longue période, à des prix rémunérateurs.

La convention s'est ouverte sous la présidence de M. Ezéchiel Chadburn. Un comité de treize nommé pour organiser définitivement la convention a rapporté une liste d'officiers. Le président est l'hon. John Hubbard. — Parmi les vice-présidents, au nombre de 18, nous remarquons les noms de M. Alfred LaRocque, de Montréal et de M. James Bell Forsyth, de Québec.

Portland étant déjà en communication avec Boston et New-York d'un côté et avec Waterville de l'autre sur le Kennebec, où sera la jonction avec le chemin de Montréal à Portland, celui-ci étant un fois achevé de Melbourne à Waterville, il resterait pour compléter la communication de Québec à Halifax par cette route, les distances suivantes :

De Québec à Melbourne,	90 milles.
De Waterville à Calais,	150 "
De Calais à Shédiac, à travers le	
Nouveau-Brunswick,	228 "
De Shédiac à Halifax.	110 "
	588 milles.

(Minerva.)

ASSEMBLÉE DE COLONISATION, TENUE A SAINT-ARSÈNE, LE 15 JUILLET.

A une assemblée de plus de six cents des censitaires des paroisses de la Rivière-du-Loup, Kakouana, Saint-Arsène, l'Île-Verte, Saint-Eloi, Trois-Pistoles et Saint-Simon, formant la municipalité N^o 1, du comté de Rimouski, convoquée par Louis-Narcisse Gauvreau, écuyer, aux fins de former un comité de régie pour aviser aux moyens de coloniser les terres de la couronne au Sud des paroisses de la dite municipalité, les résolutions suivantes furent adoptées à l'unanimité.

Proposé par M. Damase Roy, secondé par M. Lambert Michaud :

Qu'un comité composé de délégués des paroisses de la Rivière-du-Loup, Kakouana, Saint-Arsène, l'Île-Verte, Saint-Eloi, Trois-Pistoles et Saint-Simon, soit formé sous le nom de *Comité de régie de la municipalité de Rimouski No 1*, aux fins de favoriser l'établissement des terres de la Couronne au Sud des susdites paroisses.

Proposé par le révérend M. Doucet, secondé par M. Jos. Ouellet :

Que le dit comité soit composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un assis-

tant-secrétaire, de trésoriers locaux, d'un trésorier-général, et de deux délégués de chacune des paroisses de la dite municipalité.

Proposé par le révérend M. Belanger, secondé par H. Desjardins, écuyer :

Que M. le grand-vicaire Mailloux soit nommé président-honoraire du dit comité.

Proposé par Ls. N. Gauvreau, écuyer, secondé par M. Ed. Morin :

Que le Rév. M. Doucet, curé de l'Île-Verte, soit élu président du dit comité.

Proposé par Jos. Mailloux, écuyer, secondé par M. Naz. Lebel :

Que Louis Bertrand et Félix Têtu, écuyers, soient nommés vice-présidents du dit comité.

Proposé par M. Jos. April, secondé par Louis Bertrand, écuyer :

Que Hospice Desjardins, écuyer, soit nommé secrétaire, et Elzéar Pelletier, écuyer, assistant-secrétaire.

Proposé par Hosp. Desjardins, écuyer, secondé par M. Ferd. Bélanger :

Que MM. les curés des paroisses de la dite municipalité soient trésoriers locaux, et le Rév. M. Doucet, trésorier-général de l'association.

Proposé par C. T. Dubé, écuyer, secondé par Jos. Ouellet, écuyer :

Que MM. les curés de cette municipalité soient, de droit, membres du dit comité de régie.

Rivière-du-Loup.—Jean-Baptiste Pouliot, Jos. April, écuyers.

Kakouna.—Benjamin Dionne, Simon Talbot, écuyers.

Saint-Arsène.—Joseph Mailloux, Jacques Morin, écuyers.

Île-Verte.—Chs. Bertrand, Paul Côté, écuyers.

Saint-Eloi.—M. Thomas Moreau, Edouard Durette, écuyer.

Trois-Pistoles.—Charles Th. Dubé, Elci Rioux, écuyers.

Saint-Simon.—Charles-François Caron, écuyer, M. Pierre Bélanger.

Proposé par Ls. Bertrand, écuyer, secondé par G. Caron, écuyer :

Que le comité, composé comme ci-dessus, soit autorisé à se mettre en rapport avec le bureau des Terres pour toutes les affaires qui concernent la colonisation, et qu'il soit également autorisé à faire tous les règlements nécessaires pour l'avantage de la colonisation des terres mentionnées.

Proposé par M. Et. Dionne, secondé par Achille Bertrand, écuyer :

Que les remerciements de cette assemblée sont justement dus à M. le grand-vicaire Mailloux, à M. le président et le secrétaire, ainsi qu'à M. le curé de Saint-Arsène, pour le zèle qu'ils ont montré pour favoriser l'organisation du comité de colonisation pour cette municipalité.

Saint-Arsène, 15 juillet 1850.

Postz.—La petite Île du Prince Edouard, trop occupée de ses querelles politiques, n'a encore rien fait au sujet des postes, depuis que le contrôle en est remis aux mains des gouvernements coloniaux, et à cause de cette négligence, il paraît que nous allons être forcés, conjointement avec la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick de garder le tarif actuel encore une année.—(Minerve.)

The True Witness.—Les Mélanges Religieux

annoncent l'apparition de ce nouveau journal pour vendredi prochain. Toutes les communications doivent être adressées, franchises de port, à G. L. Clark, Ecr., Editeur du *True Witness*, Montréal.

Le comité de l'Exposition Industrielle, s'assemblera ce soir, à 8 heures, à la maison du Parlement, en la salle des Séances du Conseil de ville.

On lit ce qui suit dans la correspondance de Toronto du *Canadien* :—

“ Il me semble que je ne puis cesser de vous écrire sans dire un mot de remerciements au bon peuple du Haut-Canada, pour la politesse, l'urbanité et les égards avec lesquels il a reçu partout, dans la cité comme dans les villages de la campagne, les membres et tout le personnel des chambres, surtout les canadiens-français. Le peuple semble avoir voulu faire l'impossible pour donner le démenti le plus formel aux sentiments de malveillance exprimés par certains journaux, sentiments réprouvés par toute la population sans distinction de partis politiques. C'est au Bas-Canada et à Québec qu'il appartiendra de rendre cette bienveillante hospitalité ; car j'espère qu'après ce qui s'est passé en chambre l'autre jour, il n'y a plus d'incrédules, et que chacun est convaincu que dans un an Québec sera le siège du gouvernement.”

NOYÉ.—Un jeune homme de 14 ans, du nom d'Israël Cloutier, du Château-Richer, s'est noyé, vendredi dernier, au bout de l'Île d'Orléans, vis-à-vis la paroisse St. François. Occupé à plier une voile sur le beaupré d'un bateau, le pied lui manqua et il ne put être sauvé malgré les efforts d'un frère qui se trouvait avec lui dans le bateau.

Toutes informations relatives au corps de ce jeune homme, qu'on voudra bien transmettre à Louis Cloutier, son père, seront reçues avec reconnaissance.

MM. les curés des paroisses d'en bas du fleuve sont priés de vouloir bien donner suite à cette annonce dans leurs paroisses.—(Communiqué.)

Nouvelles d'Europe plus recentes.

Le *Pacifique* parti de Liverpool le 31 juillet, apporte les nouvelles qui suivent :—

ANGLETERRE.—La question Danoise excite un grand intérêt à cause de l'influence qu'elle peut avoir sur le commerce anglais dans la Baltique.

Le Baron Rothschild a été admis dans la chambre des Communes par une écrasante majorité.

Les nouvelles commerciales sont favorables.

FRANCE.—Rien d'intéressant ; cependant les affaires s'y font avec beaucoup d'activité.

DANEMARC ET LES DUCHÉS.—Une bataille a eu lieu le 25 juillet entre les Danois et les troupes des Duchés. Après un combat acharné de 8 heures, les Danois ont été victorieux. Le nombre des morts et des blessés est de 7000, dont la plupart appartiennent à l'armée Danoise. Des lettres du 27 annoncent que l'armée des Duchés était campée à Sahsted et prête à livrer une autre bataille.

ROME.—Une tentative d'assassinat contre le colonel Nadani a amené la découverte d'une conspiration d'une nature très grave.

Le nombre des Emigrés arrivés cette année, à la

date du 10 août, s'élève à 21,749. L'année dernière à la même date on comptait 27,206 ; moins cette année 5,457.

VARIÉTÉ.

Un landau historique.—Pendant que l'Autriche restaure son vieux carrosse pour le couronnement de son nouvel empereur, voiture précieuse et sans prix, toute tapissée des œuvres de Rubens, la France a laissé vendre, l'autre jour, à la criée, un landau à pompe et à fourchette, dans lequel le roi Louis XVIII revint de la frontière jusqu'à Saint-Ouen. Un carrossier l'acheta 132 francs et il fut retrouvé sous les remises du marquis d'Aligre, grand amateur de curiosités de toutes sortes, comme chacun sait.

Nouvelle locomotive.—On vient de faire, à Charleroi, l'essai d'une nouvelle locomotive où la transmission du mouvement s'opère d'une manière toute nouvelle. L'auteur, M. Hector de Callias, ingénieur sarde, s'est proposé d'accroître la vitesse des locomotives, de leur donner une adhérence au moins quatre fois plus grande, et de réduire les frais de combustible et d'usure dans une proportion considérable. La nouvelle machine, qui se nomme le *Roi-Charles-Albert*, promet de réaliser les calculs de son inventeur. Ainsi, avec une pression d'une atmosphère seulement, les roues motrices ont donné 300 révolutions à la minute, répondant à une vitesse de 24 lieues à l'heure. La transmission du mouvement principal objet des expériences, n'a rien laissé à désirer pour la régularité, la facilité et la douceur de son jeu. Le ministre des travaux publics de Belgique a nommé une commission d'ingénieurs pour constater les expériences qui vont avoir lieu sur les chemins de fer de l'Etat, et il a fait mettre à la disposition des constructeurs tout ce qui pouvait en faciliter le succès.

Traitement du Choléra.—L'*Indien Times* annonce que le docteur Macrae, chirurgien civil à Howrath (Inde), vient de découvrir un mode de traitement du choléra qui paraît avoir été couronné du plus grand succès. Le docteur Macrae fait respirer aux cholériques une certaine quantité de gaz oxygène. Ce gaz communique d'abord à tout l'organisme un vif stimulant, puis le malade tombe dans un sommeil rafraîchissant.

A son réveil, celui-ci se trouve tout à fait bien : il éprouve seulement une faiblesse générale qui se dissipe facilement à l'aide des moyens ordinaires. Le docteur anglais que nous avons nommé a fait l'essai de son mode de traitement sur quinze matelots européens qui ont été transportés à l'hôpital d'Owrath, lorsqu'ils étaient arrivés au dernier période de la maladie. Le traitement a réussi dans ces quinze cas.

Un sieur Manteau, en Belgique vient d'inventer un nouvel instrument qu'il a décoré de son nom : *Multaphone*, à l'aide duquel on imite la voix humaine à s'y méprendre. Une expérience faite en présence d'artistes et d'amateurs a parfaitement réussi. L'instrument ne laisse rien à désirer sous le rapport du nombre des octaves, de la vigueur, de la netteté des sons ; il vocalise si bien que l'on croirait entendre un chœur aérien de Sylphes et de Willis, chantant, accompagnés par des instruments fantastiques, leurs harmonieuses symphonies.

Un centenaire.—Nous lisons dans la *Conciliation*, journal de Tarbes : " Les exemples de longévité ne sont pas rares dans notre département ; nous en citerons cependant un qui nous a paru tellement

sortir de la règle commune qu'il mérite d'être signalé. Il existe dans la commune d'Allier, au hameau de Lasseube, un vieillard de 103 ans, qui jouit d'une santé parfaite. Il fait encore quelquefois à pied le trajet qui sépare son habitation de Baguères (environ seize ou dix-huit kilomètres) et se rend facilement chez lui dans la soirée. La surdité est la seule infirmité de son existence séculaire. Cet homme est charpentier de son état. On assure qu'il n'a depuis longtemps fait sa bière. Ce qu'il y a de positif, c'est qu'il ne paraît pas très-pressé de s'en servir.

MONUMENT GALLO-ROMAIN.—Un journal de Saint-Malo publie une lettre de MM. Cunat et de la Morvonnais qui constatent une intéressante découverte. Dans l'anse formée par l'embouchure de l'Arguenon, en suivant les découpures de la côte, vers l'Occident, est un lieu qu'on appelle la *Pentière de Quatre-Veaux* ; ces messieurs y avaient remarqué à fleur de sable des débris de murailles qui offraient une parfaite ressemblance avec ce qui reste de l'ancienne enceinte d'Aleth, sur la cité de Saint-Servan, et des amas de tuile à rebord parsemés sur la grève. Leur curiosité justement éveillée les poussa à commencer des fouilles dans le flanc de la montagne. Les travaux à peine en voie d'exécution ont donné un résultat inespéré : déjà le déblaiement a mis à nu quatre appartements garnis d'admirables pavés ou dallages, où le ciment romain se révèle d'une manière irrécusable. Au fond d'une espèce de cellier ou caveau funèbre, ainsi que l'appelle M. de la Morvonnais, on a rencontré un escalier conduisant à un étage supérieur, que l'on présume être le vestibule d'un temple ou d'un palais. Ce dernier appartement a pour pavé un dallage d'un travail bien plus soigné, revêtu d'un vernis imitant le marbre. A peu de distance de ces constructions, et dans un tumulus allongé au flanc de la *Pentière*, les premiers coups de bêche et de hoyau ont découvert l'existence d'une espèce de cimetière ou fosse commune contenant jusqu'à trois rangs de squelettes superposés. Les fouilles seront continuées, et on a lieu d'en attendre de curieux résultats.

Sur les bancs les plus élevés de la Montagne, on aperçoit un citoyen représentant du Rhône, qui possède juste assez de littérature pour savoir très-mal signer son nom. Quant à celui de son épouse, il ne soupçonne même pas de quelle façon l'on peut le construire.—Cette dernière a nom Sophie. Or, quand il lui écrit, c'est toujours en ces termes :
" *Ma chère Cauffy, etc.*"

Le malheureux a trouvé le moyen d'écrire ainsi le nom de sa femme, sans se servir d'une seule des lettres qui le composent, et ne place même pas la cédille sous le C. Notre ami Alfred de Coëtlogon a entre les mains un autographe de ce représentant, pièce curieuse où ont lit ce qui suit :
" *Vainet à l'assemblée as deux zeurres.*"

Or, voilà les législateurs éminents que nous a donné la forme républicaine. Vivo la Catastrophe.

Arrivages.—Outre les arrivages insérés dans la page suivante, nous enrégistrons ceux-ci :

13 août.—Navire Conrad, pilote Geo. Santerre,—Barque Henrietta, pilote Firmin Couillard,—Argo, pilote Isaac Gourdeau.

14.—Navire Ellen, pilote Gilbert Baillargeon,—Barque Three Bells, pilote Thos. Théberge,—Brick Sinaritan, pilote Gabriel Plante.

DÉCÉDÉ

A Ste. Anne, Comté de Montmornay, le 9 du courant, d'une maladie de langueur, François Napoléon Renvoyz, âgé de 14 ans, fils unique du Major Renvoyz.

L'érection de la halle où doit se faire à Londres la grande Exhibition industrielle, a été entreprise par MM. Fox et Henderson, pour la somme de £86,000, les matériaux devant leur revenir après l'exhibition, et dans le cas où l'édifice resterait à l'Etat, £150,000. On calcule que les tables d'Exhibition s'étendent l'espace de 8 miles : qu'il entrera 1,200,000 pieds carrés de vitres et 4,000 tonnes de fer. L'ouvrage auquel vont être employés 2000 travailleurs devra être complet pour la fin de l'année.—*Journal*.

CORRESPONDANCES.

- Messire Jos. T.—St. Pierre, Isle d'Orléans,—Reçu 12 mois.
 T. De G.—éc. St. Léon,—Lettre reçue ; journaux expédiés au nouvel abonné.
 M. Geo. B.—Baie des Chaleurs.—Lettre et argent reçus ; journaux expédiés aux nouveaux abonnés. Ces abonnements datent du 28 mars dernier.
 J. D. L.—éc. N. P.—St. Thomas.—Lettre et argent reçus.
 Messire D.—St. Guillaume.—Lettre reçue ; journaux expédiés aux nouveaux abonnés. Ces abonnements datent du 28 mars. Nous acceptons avec reconnaissance vos offres bienveillantes.
 M. L. A. H.—Grand Métis.—Lettre reçue ; journaux expédiés. Votre abonnement date du 1er août.
 M. J. B. L.—Inst. Portneuf.—Journaux expédiés aux 6 nouveaux abonnés. Ces abonnements datent du 1er août.
 J. F.—éc. Lotbinière.—Argent reçu.
 Capt. P. S.—éc. Rivière David.—Lettre reçue ; journaux expédiés. Votre abon. date du 1er courant.
 M. Thos. St. L.—Cacouna.—Lettre et argent reçus.
 L. B.—éc. Toronto.—Lettre reçue ; Impossible.

M. l'Abbé Desilets, curé de St. Guillaume d'Upton, a bien voulu se constituer agent de notre feuille pour cette localité.

Gazette des Flotes.

PORT DE QUEBEC.—ARRIVAGES.

- 10 août.—Barque Penningham, pilote Joseph Pouliot.—Lord Sandon, pilote Ant. Labrègue.
 11 août.—Navire Eliza Morrison, pilote John Reily.—Persian, pilote P. Datremble.—Brick Venture, pilote Hélié Normand.—Strathmore, pilote Isaac Forbes.
 12 août.—Barque Lady Hobert, pilote Féréal Bourget.—Christiana, pilote Anselme Mormon.—Tarquin, pilote Louis Crepeau.—Kong, pilote Benoni Normand.

CONDITIONS.

L'ORDRE SOCIAL

se publie une fois chaque semaine, le JEUDI, en 16 pages grand in-Octavo, double colonne, donnant la matière de plus

de 25 volumes ordinaires, pour le minime abonnement de DIX CHELINS par année pour les abonnés de la Cité de Québec, et de SEPT CHELINS et DEMI pour les abonnés éloignés, afin qu'en payant en sus de leur abonnement les frais de poste, ils aient le journal au même prix que les citoyens de Québec. On ne reçoit pas d'abonnement pour moins d'une année, payable par semestre, et d'avance. Pour faciliter la classe ouvrière de cette ville, nous recevons le prix des abonnements par 3 mois.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin de l'année, et de payer ce qu'ils doivent.

☞ Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port,) au Bureau du Journal, No. 5, Rue des Jardins, Québec.

☞ Les Messieurs suivants, nommés agent de notre Journal, sont autorisés à recevoir les argents, et à en donner quittance.

Paroisses d'en Haut.

Montréal, — — —	—	MM. J. B. Rolland, Libraire.
Toronto, — — —	—	J. P. Leprohon, éc. Av.
Trois-Rivières, — — —	—	A. Larue, éc., March.
Répentigny, — — —	—	A. Dallaire, Inst.
Sherbrooke, — — —	—	D. V. St-Cyr, Ec. D.
Stanstead, — — —	—	M. l'abbé Champoux.
Lotbinière, — — —	—	J. Filteau, éc., N. P.
St. Eustache, — — —	—	Damase Robin.
Ste. Anne de la Pérade, — — —	—	Jos. Elz. Douville.
Berthier, (en haut) — — —	—	J. F. Coutu, éc., N. P.
St. Pie, — — —	—	J. C. Barhand.
Yamachiche, — — —	—	J. C. Dumoulin, éc.
Rivière du Loup, (en haut) — — —	—	J. L. Pichette, Inst.
St. Grégoire, — — —	—	G. Bourgeois, éc. M. D.
St. Augustin, (district de Mont.) — — —	—	Dr. Mignault, éc.
St. Prosper, — — —	—	Ol. Trudel.
Rivière David, — — —	—	J. B. Comeau, éc.
Deschambault, — — —	—	Isidore Belleau, Inst.
Cap-Santé, — — —	—	Elie Rinfret.
Pointe aux Trembles, — — —	—	F. X. Larue.
St. Foy, — — —	—	B. Marquette, Inst.
Portneuf, — — —	—	J. B. Lionnais, Inst.
Ste. Geneviève de Batiscan, — — —	—	Dolphee Trudel.
St. Stanislas, — — —	—	H. A. Trépanier, Inst.
Ste. Claire, — — —	—	Alexis Beaulieu, march.
Ste. Croix, — — —	—	M. Couture, éc. N. P.

Paroisses d'en Bas.

Pointe Lévy, — — —	—	A. Paquet, Inst.
Beaumont, — — —	—	Chs. Letellier, Inst.
St. Michel, — — —	—	B. Pouliot, éc. N. P.
St. Thomas, — — —	—	J. D. Lépine, éc. N. P.
St. Charles, (Rivière Boyer.) — — —	—	Ls. Labrecque, éc. M. D.
St. Gervais, — — —	—	H. Tanguay, March.
St. Pierre, (Rivière du Sud) — — —	—	Philippe Verrault,
St. François, ditto, — — —	—	Philippe Beaulieu,
Ste. Marie, (Beauce.) — — —	—	Frs. Dusseault, éc. M. D.
Islet, — — —	—	L. Hallentyne, éc. Arp.
St. Anne la Pocatière, — — —	—	Ls. Moreau, éc. N. P.
St. Roch des Aulnets, — — —	—	Ls. Tremblay, éc. M. D.
St. Jean Port-Joly, — — —	—	L. Z. Duval, éc. N. P.
Kamouraska, — — —	—	T. J. Michaud, éc.
Rivière du Loup, — — —	—	J. B. Pouliot, éc.
Isle-Verte, — — —	—	H. Roy, éc.
St. Simon, — — —	—	Chs. Frs. Caron.
St. Denis, — — —	—	F. Jorre, éc.
Trois-Pistoles, — — —	—	P. Fournier, éc.
Rivière-Ouelle, — — —	—	Thos. Bégin, Inst.
Rimouski, — — —	—	L. F. Garon, éc.
Cacouna, — — —	—	J. B. Beaulieu, éc.
Malbaie, — — —	—	Vind Tremblay, Inst.
Chicoutimi, — — —	—	T. C. Casenut, éc. grf.
Madawaska, — — —	—	M. l'abbé Langevin.
Beauport, — — —	—	M. l'abbé Bernani.
Château-Richer, — — —	—	L. C. Le François, éc.
Percé, — — —	—	M. l'abbé Gingras.

☞ Nous accepterons avec reconnaissance, les services d'un AGENT, pour chaque localité, où il n'y en a pas. Le journal est donné gratis aux AGENTS, qui s'intéressent à propager notre feuille.

IMPRIMÉ et PUBLIÉ pour les PROPRIÉTAIRES, par Stanislas Drapeau, 5, Rue des Jardins.